

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2001-0840/PR/MEFCP affectant au Ministère de l'Équipement et des Transports une parcelle de terrain sise à la Route d'Arta PK 12.

n° 2001-0840/PR/MEFCP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication
4 novembre 2001

Numéro JO
n° 21 du 15/11/2001

Date du numéro
15 novembre 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La lettre n°265/MET du 06 juin 2001 du Ministre de l'Équipement et des Transports

SUR Le rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 30 octobre 2001.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Équipement et des Transports une parcelle de terrain d'une superficie de 87 700 mètres carrés sise à la Route d'Arta, PK 12.

Article 2

Cette parcelle de terrain est mise à la disposition du Fond d'Entretien Routier (FER) pour l'installation d'une gare routière.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Directeur des Recettes et des Domaines par l'entremise du Sous-Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministre de l'Équipement et des Transports. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH